



## Pression morale pour accepter une RCO

Par **Karim Bshali**, le **02/06/2018** à **13:21**

Bonjour,

Je suis employé chez une ESN depuis un an, ma mission s'est terminée et depuis un mois je suis en intercontrat.

Au bout de quelques jours seulement, l'idée d'une rupture conventionnelle m'a été suggérée. Plus le temps passe et plus je reçois des pressions de mon employeur pour aller dans ce sens.

J'ai obligation de venir au siège physiquement du lundi au vendredi. J'ai une clause de mobilité nationale sur mon contrat, ils sont devenus encore plus menaçant lorsque je leur ai dit que j'étais mobile.

Quels sont mes droits pour me défendre et refuser cette RCO ?

Ils ont déjà viré plusieurs personnes pour des refus de mobilité, des missions à plus de 2h porte à porte. Des pratiques mafieuses complètement légale c'est révoltant !

Pourriez-vous m'aider et me conseiller sur la stratégie à appliquer ?

Merci beaucoup.

Par **P.M.**, le **02/06/2018** à **17:06**

Bonjour,

Je présume que par ESN vous voulez désigner une Entreprise du Service du Numérique...

Vos droits sont tout simplement que vous pouvez refuser une rupture conventionnelle et que si vous avez la preuve d'un harcèlement moral vous puissiez déposer plainte...

Il serait étonnant que des pratiques mafieuses soient légales même si le législateur a cru bon de limiter les indemnités pour licenciement abusif...